



MUNICIPALITÉ DE

Saint-Esprit

AVIS PUBLIC



AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

PROMULGATION DU RÈGLEMENT 684-2022

Est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Esprit que :

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 15 août 2022, le règlement suivant a été adopté:

Règlement 684-2022

**MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #364 MODIFIANT LES DISPOSITIONS
APPLICABLES À L'AGRANDISSEMENT D'UN BÂTIMENT OU D'UN USAGE DÉROGATOIRE**

Ce règlement entre en vigueur le jour de la réception du certificat de conformité de la MRC de Montcalm, soit le 29 septembre 2022, et est déposé au bureau de la soussignée où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures habituelles de bureau.

Donné à Saint-Esprit, le 3 octobre 2022.

Caroline Aubertin
Directrice générale et greffière-trésorière